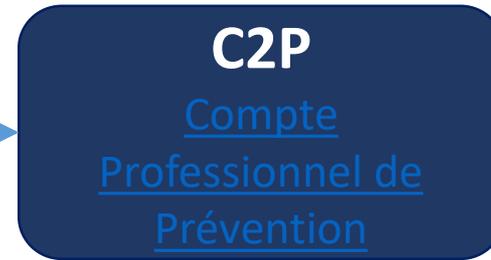




# Compte d'engagement citoyen

*Institué par la loi du 8 août 2016 dite « Loi travail »,  
[le Compte d'Engagement Citoyen \(CEC\)](#) est un nouveau dispositif de l'Etat  
destiné à reconnaître et valoriser l'engagement bénévole  
de responsables associatifs très investis.*

*Il permet, sous réserve de conditions d'éligibilité,  
de bénéficier de droits à formation supplémentaires  
crédités sur le compte personnel de formation.*



recense

recense les activités de

Formations dont on peut bénéficier personnellement

Droits acquis tout au long de la vie active

Bénévole

Volontaire

Maître d'apprentissage

- Acquisition d'une qualification
- Accompagnement pour la validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Bilan de compétences
- Création/reprise d'une entreprise
- Financement du permis B
- etc.

Alimentation automatique au début de l'année qui suit l'année travaillée  
(500 € / an pour 1 ETP)  
(cumul possible jusque 5000 €)

Alimentation par le CEC  
(240 € / an)  
(cumul possible jusque 720 €)

Permet d'acquérir des droits à formation qui viendront alimenter le CPF

# Qui est concerné par le CEC ?

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F34030>

# Associations éligibles au dispositif (pour le volet bénévole )

Pour être éligible, l'association doit :

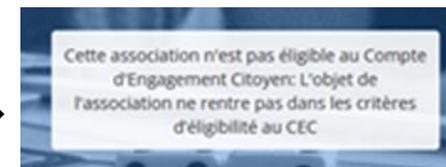
- être déclarée depuis **au moins trois ans**
- **intervenir dans l'un des champs suivants** : philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises
- **disposer d'un n° Siren/Siret** qui lui est propre

# Comment faire si l'association est considérée comme inéligible ?

Comme précisé à la précédente diapo, toutes les associations ne sont pas éligibles au CEC ; par ailleurs, la définition des champs d'intervention cités est parfois restrictive.

Pour vérifier que les activités de l'association entrent bien dans le périmètre des activités éligibles, l'administration s'appuie sur l'objet de l'association et sur son référencement dans le [Répertoire national des associations](#) (RNA), effectué par le greffe des associations.

Message qui apparaît si l'association n'est pas considérée comme éligible



Si une association est surprise par son inéligibilité au CEC et **souhaite un réexamen** : Elle doit passer **par l'assistance du Compte Bénévole ou du Compte Asso**, qui permet aux services du Ministère chargé de la vie associative de centraliser les demandes et de les traiter.



# Activités d'engagement concernées

## Bénévolat

- Uniquement les **bénévoles dirigeants** ou les bénévoles **encadrant d'autres bénévoles\***
- Avoir effectué au cours de l'année civile précédente :
  - au minimum 200h d'activité bénévole (missions de dirigeant ou d'encadrant)
  - dont au moins 100h au sein de la même association

## Volontariat

- Service civique ; Corps Européen de Solidarité ; Volontariat de solidarité internationale ; etc.
- Réserve militaire opérationnelle ; Réserve sanitaire ; Sapeur-pompier volontaire ; etc.
- Réserve civique : bénévole réserviste « JeVeuxAider » ([jeveuxaider.gouv.fr](http://jeveuxaider.gouv.fr)) ; réserve citoyenne de défense et de sécurité, réserve citoyenne de l'éducation nationale, etc.

## Maître d'apprentissage

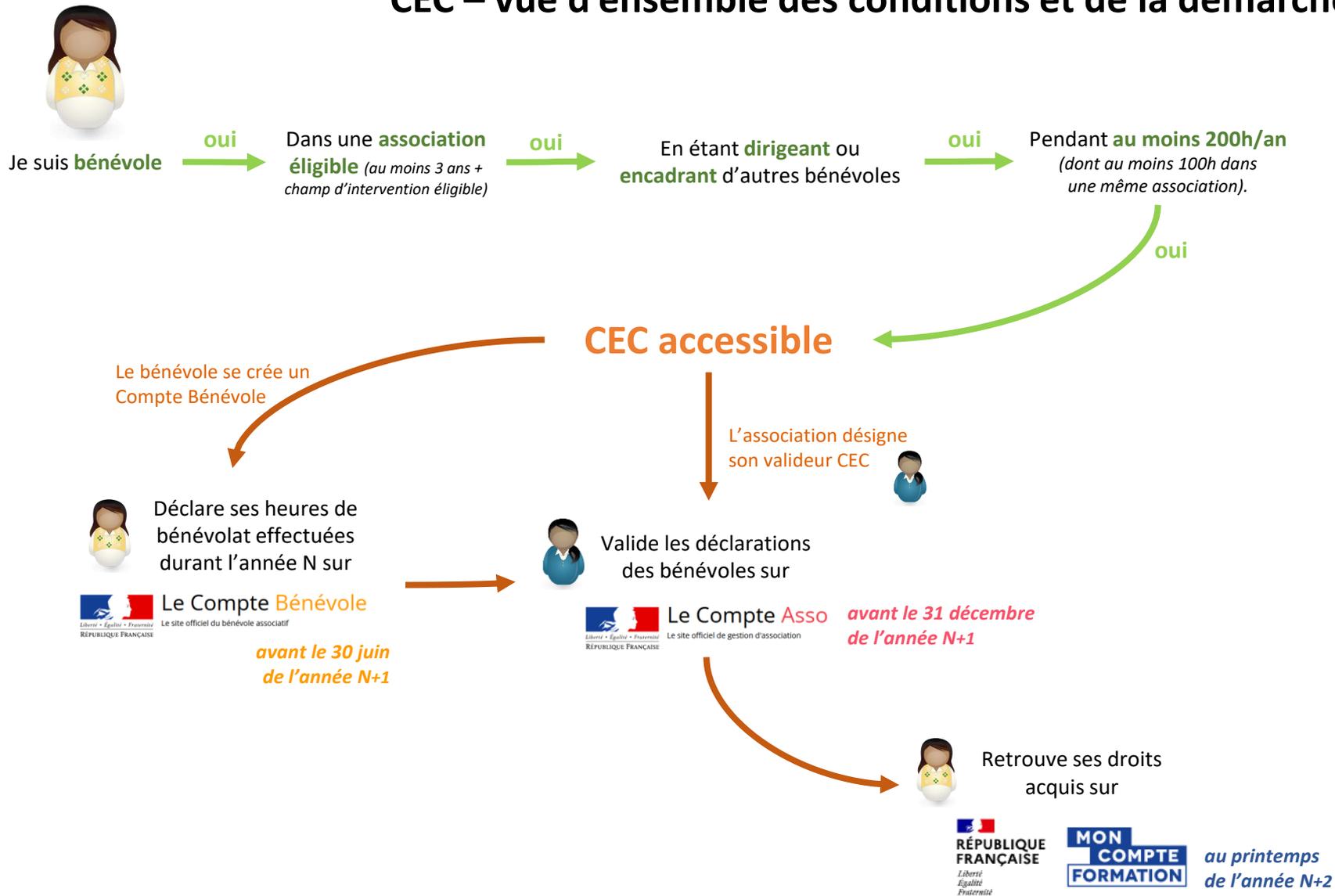


**Ce diaporama se concentre uniquement sur les activités des bénévoles.**

Pour plus de précisions sur l'acquisition de droits pour les volontaires et maîtres d'apprentissage, [cliquer ici](#)

*\* Un bénévole encadrant des pratiquants ou des adhérents (ex : entraîneur sportif, animateur artistique ou de loisirs, etc.) n'est pas éligible au CEC*

# CEC – vue d'ensemble des conditions et de la démarche



# Déclaration des activités par le bénévole

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/declarer-ses-activites-de-benevolat-via-le-compte-benevole/>

# Pré-requis & calendrier

## Pré-requis :

- **Pour le bénévole :**
  - avoir un [Compte Personnel d'Activité](#) ouvert
- **Pour l'association :**
  - [avoir un n° Siren](#)
  - avoir désigné un « valideur CEC » (*voir diapo 16*)

## Calendrier :

- déclarer les activités effectuées durant l'année N-1 **entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin de l'année N**

## **Remarque :**

- Pour les activités de volontariat et de maître d'apprentissage : la déclaration se fait automatiquement

Se rendre sur <https://lecomptebenevole.associations.gouv.fr>

Se connecter ou se créer un compte



## Le Compte Bénévole

Le site officiel du bénévole associatif



Assistance

### CONNEXION

Adresse de messagerie

Mot de passe

[Mot de passe oublié?](#)

CONNEXION

CRÉER UN COMPTE



## CREATION DE VOTRE COMPTE

**i** Vous êtes déjà enregistré sur le compte association ? Dans ce cas, connectez-vous directement avec l'adresse de messagerie et le mot de passe de votre compte association.

M  Mme

Nom

Prénom

Adresse de messagerie

N° de sécurité sociale (15 chiffres)



Mot de passe

Confirmez le mot de passe

CRÉER CE COMPTE

SE CONNECTER

L'utilisateur qui dispose déjà d'un compte sur le compte asso est invité à étendre son compte au compte bénévole : il dispose ainsi d'un même compte pour accéder aux deux services.

## AJOUTER UNE ASSOCIATION OU UN ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

Votre structure est :

- Une association
- Un autre type de structure (fondation, collectivité territoriale, entreprise...)

W4



Pour identifier plus facilement le n° RNA ou le n° SIREN de votre association, veuillez consulter notre [plateforme de recherche](#).

Si votre association ne dispose pas d'un n° SIREN, nous vous recommandons d'en informer les dirigeants de votre association afin qu'ils effectuent la démarche d'attribution d'un n° SIREN. Il est indispensable que l'association dispose d'un n° SIREN pour être éligible au Compte d'Engagement Citoyen.

N° RNA

N° SIREN

Adresse :

Pouvez-vous confirmer que le n°RNA et le n°SIREN affichés sont bien ceux de votre association ?

- Oui
- Non

VALIDER

Déconnexion



Assistance

AJOUTER UNE NOUVELLE ASSOCIATION OU ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

SUIVI DES DÉCLARATIONS

Association :

N° RNA: W

N° SIREN:

N° SIRET :

Déclarer mon activité  
éligible au CEC

## A PROPOS

Présentation du service  
Données personnelles  
Le compte asso

## OUVERTURE DES DONNEES

DataAsso  
Data.gouv.fr  
Données ouvertes

## ASSISTANCE ET CONTACT

Assistance  
Contact

Version: 1.16.0



## Notifications

### CEC-21-0005504

Déclaration est "Validée"

23/06/2021 21h17

### CEC-21-0005504

Création

22/06/2021 11h47

## SUIVI DES DÉCLARATIONS

N° de déclaration, N° de siret... 

État:  Année de référence:

Inclure les déclarations supprimées  Non

N° de déclaration	Association	Siret	Année de référence	Mission	Nombre d'heures déclarées	État de la déclaration	Détails	Date de déclaration	Actions
CEC-21-0005504			2020	BEN	350	Validée		22/06/2021 11h47	

## SUIVI DES DROITS ACQUIS

Le calcul de vos droits est réalisé à partir de vos déclarations validées et transmises au compte d'engagement citoyen (CEC). Les droits sont actualisés en début d'année. Vous pouvez les consulter sur le compte d'engagement citoyen de votre compte personnel d'activité



# DÉCLARATION DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES AU CEC 2021

## SELECTION DE L'ACTIVITE ELIGIBLE AU CEC

Sélection de l'activité éligible au CEC pour laquelle je souhaite faire ma déclaration

Je soussigné, Monsieur

## CONFIRMER L'ÉLIGIBILITÉ DE MON ASSOCIATION

- J'atteste siéger dans l'organe de direction ou d'administration de l'association
- J'atteste exercer la fonction de bénévole encadrant d'autres bénévoles

## DÉCLARER MES HEURES DE BÉNÉVOLAT

Déclare avoir effectué pour l'ensemble de l'année 2021 dans le cadre de mon activité de bénévolat au sein de l'association LA RESSOURCE AAA le nombre d'heures suivants

En tant que membre de l'organe de direction ou d'administration\*

Commentaire

Le déclarant reçoit alors un courriel confirmant la saisie de sa déclaration. En même temps, le valideur CEC est aussi invité par courriel à traiter la déclaration. Il pourra effectuer ce traitement jusqu'au 31 décembre de l'année de la déclaration.

ENREGISTRER

# Validation des déclarations par le valideur CEC

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/traiter-les-declarations-des-activites-de-benevolat/>

<https://www.associations.gouv.fr/valideur-cec.html>

# Le valideur CEC

## Qui peut être valideur CEC ?

- Le valideur CEC est un **dirigeant bénévole de l'association** (un seul par association ou par établissement secondaire)

## Quelle démarche ?

- Le valideur CEC doit se créer un **compte sur LeCompteAsso** s'il n'en a pas déjà un
- Il recevra par mail les déclarations des bénévoles de son association

## Calendrier :

- Il doit valider **avant le 31/12/N** les déclarations effectuées par les bénévoles (déclarations relatives aux activités bénévoles effectuées en N-1)

## Remarque :

- Si le valideur CEC n'a pas traité la déclaration avant le 31/12/N, la déclaration passera à l'état « non traitée » et ne permettra pas au bénévole de disposer de droit dans son CPF

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>



Le Compte **Asso**

Le site officiel de gestion d'association



FAQ



Assistance

## CONNEXION

Mot de passe oublié ?

CONNEXION

CRÉER UN COMPTE



AJOUTER UNE NOUVELLE ASSOCIATION OU ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

SUIVI DES DÉMARCHES ▾

Association :

N° RNA V

N° SIREN

Consulter/modifier les  
informations  
administratives →

Consulter la liste des  
établissements →

Voir les demandes de subvention  
Voir les comptes-rendus financiers  
Voir les déclarations CEC

Demander une subvention

Cliquer ici pour identifier (ou  
vérifier) le valideur CEC

Descendre dans la fenêtre qui s'ouvre et ouvrir la partie « Personnes physiques »

**Affiliations et adhérents personnes morales** 1 affiliation

---

**Personnes physiques** 3 personnes déclarées

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Adresse électronique	Représentant légal	Valideur CEC	Publication internet	Actions
Monsieur	****	***	Directeur	*****	*****	✗	✗	✗	 
Monsieur	****	*****	Président	*****	*****	✓	✗	✗	 
Monsieur	****	*****	Président	*****	*****	✓	✓	✗	 

Cliquer sur le « + » pour ajouter une nouvelle personne (par exemple, si la personne qui sera le valideur CEC n'est pas encore identifiée) 

La coche (et non la croix) identifie le valideur CEC

---

**Agréments administratifs** 4 agréments dé

Besoin

## Condition importante :

Pour voir les déclarations dans le compte asso, il est nécessaire que l'adresse de messagerie du valideur CEC soit la même que celle de l'utilisateur du compte asso.

Si les déclarations saisies par les bénévoles n'apparaissent pas dans le compte, il faut aller dans les informations administratives de l'association, section « Personnes physiques » (cf. diapo précédente), et modifier l'adresse de messagerie du valideur CEC pour qu'elle corresponde à celle de l'utilisateur du compte asso.

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association

Déconnexion

FAQ

Assistance

AJOUTER UNE NOUVELLE ASSOCIATION OU ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

SUIVI DES DÉMARCHES ▾

Association : [redacted]

N° RNA V [redacted] N° SIREN [redacted]

Consulter/modifier les informations administratives →

Consulter la liste des établissements →

Demander une subvention

Voir les demandes de subvention  
Voir les comptes-rendus financiers  
Voir les déclarations CEC

Cliquer dans « Suivi des démarches » et choisir « Voir les déclarations CEC »

# SUIVI DES DÉCLARATIONS

## RECHERCHER UNE DÉCLARATION

Association

∗:

Recherche

N° de déclaration, N° de

États:

En attente ... x

Validée x

Années de référence:

Liste des années

Etablissements

:

Liste des sirets

N° de déclaration	Bénévole	Siret	Année de référence	Mission	Nombre d'heures déclarées	État de la déclaration	Détails	Date de déclaration	Validation
CEC-21-0005504	 		2020	BEN	350	Validée		22/06/2021 11h47	
CEC-21-0005089	 		2020	BEN	800	Validée		17/06/2021 00h16	

Besoin

# Consultation et utilisation des droits acquis

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

# Droits acquis par le bénévole

- Sous conditions de satisfaire aux conditions d'éligibilité, **240 € forfaitaires sont accordés par an et par activité**, cumulables dans la limite de 720 €.
- La mobilisation des heures acquises au titre du CEC est **financée par l'État**, pour les activités de bénévolat associatif.
- Les droits acquis (à savoir, les activités validées qui ont atteint le minimum d'activité requis) sont valorisées dans [le compte personnel de formation \(CPF\)](#) **durant le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année qui suit la déclaration des activités.**

2020	2021		2022		2023
<b>Activités bénévoles 2020</b>	Avant 30/06 : Déclarations sur Le Compte Bénévole des <b>activités bénévoles 2020</b>	Avant 31/12 : Validation par le valideur CEC sur Le Compte Asso	Les droits acquis grâce aux <b>activités bénévoles 2020</b> apparaissent sur le CPF au printemps		
/	<b>Activités bénévoles 2021</b>		Avant 30/06 : Déclarations sur Le Compte Bénévole des <b>activités bénévoles 2021</b>	Avant 31/12 : Validation par le valideur CEC sur Le Compte Asso	Les droits acquis grâce aux <b>activités bénévoles 2021</b> apparaissent sur le CPF au printemps

# <https://www.moncompteformation.gouv.fr>



AIDE

CONNEXION

CRÉATION DE COMPTE

RECHERCHE

DROITS

DOSSIERS

CONSEILS PROFESSIONNELS



Vous avez entre 14 et 30 ans, découvrez les solutions pour préparer votre avenir.



Élus, découvrez votre espace dédié.



## Alerte à la fraude !

Pour utiliser votre compte formation un seul site officiel [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr). Pour éviter d'être piraté, ne communiquez jamais vos identifiants (numéro de sécurité sociale ou mot de passe). Vous devez rester seul à accéder à votre compte ! Dans le cas contraire, vos droits à formation pourraient être piratés ! Soyez attentifs aux tentatives d'arnaques (solicitations répétées, parrainages, offres d'emploi trompeuses) ! Nous comptons sur votre vigilance.

EN SAVOIR PLUS FERMER

## Développez vos **compétences**

### Comment ça marche ?

Consultez vos droits

Connexion

Trouvez votre formation

Recherche

Suivez la formation

Mes dossiers

Faites-vous accompagner

En savoir plus

Bénéficiez d'aides au financement

En savoir plus

Obtenez votre certification

En savoir plus



Lisa vous conseille dans votre projet professionnel

## Pour consulter ses droits acquis

The screenshot shows the 'MON COMPTE FORMATION' website interface. At the top left is the French Republic logo with the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'Liberté Égalité Fraternité'. Next to it is the 'MON COMPTE FORMATION' logo. On the right, there are links for 'AIDE' (with a question mark icon) and a user profile icon. Below these are navigation links: 'RECHERCHE', 'DROITS' (highlighted with a red box and a red arrow pointing to it), 'DOSSIERS', and 'CONSEILS PROFESSIONNELS'. The main content area has a blue header with a 'Retour' button and the title 'Vos droits formation'. Below this, there are two main sections. The left section, titled 'Vos droits en euros', shows a balance of '2 253,60 €' and includes options to 'Consulter l'historique' and 'Chercher une formation'. The right section, titled 'En savoir plus sur vos droits', has an 'En savoir plus' button. At the bottom, there is a feedback section titled 'Votre avis sur la consultation de vos droits' with a 'Je donne mon avis' button and the website 'Voxusagers.gouv.fr'.

RECHERCHE **DROITS** DOSSIERS CONSEILS PROFESSIONNELS

← Retour

### Vos droits formation

**Vos droits en euros** €

MONTANT DISPONIBLE  
2 253,60 €

Consulter l'historique >

Chercher une formation >

**En savoir plus sur vos droits** ?

En savoir plus

**Votre avis sur la consultation de vos droits**

Je donne mon avis

Voxusagers.gouv.fr

# Pour rechercher des formations

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**MON COMPTE FORMATION**

**RECHERCHE** DROITS DOSSIERS CONSEILS PROFESSIONNELS

Retour

## Recherche Formation

Formation, métier, compétences  
SPORT

Formation en centre Formation à distance

Localisation  
ORLEANS (45000)

### Aides au financement

Des organismes soutiennent vos formations, consultez le détail des formations pour plus de précision.

Logo: PAYS DE LA LOIRE  
Logo: FRANCE RELANC  
Logo: INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES  
Logo: REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE  
Logo: Atlas  
Logo: la sécurité sociale  
Logo: C'APIAT  
Logo: ANEM

Filtres et tri 365 résultats

Filtres 0 Tri Pertinence

#### Éducateur Sports collectifs mention handball, football, rugby

PAR ARFASSECCENTRE FORMASAT CFA SPORT ANIMATION TOURISME

8 670,00 €

3282h

ST JEAN LE BLANC - 1km

BPJEPS spécialité activités sports collectifs mention handball

#### LICENCE PROFESSIONNELLE INTERVENTION SOCIALE :...

PAR SEFCO UNIVERSITE ORLEANS

5 300,00 €

ORLEANS CEDEX 2 - 0km

Licence pro mention intervention sociale : développement social et médiation...

# Quand vous cliquez sur une formation, vous obtenez plus de détails

← Retour Ajouter aux favoris

## Éducateur Sports collectifs mention handball, football, rugby

par ARFASSEC CENTRE FORMASAT CFA SPORT ANIMATION TOURISME

### Informations clés

- 3282h
- ST JEAN LE BLANC
- Bâtiment conforme aux normes d'accessibilité
- BPJEPS spécialité activités sports collectifs mention handball

### Les points forts de cette formation

Formation en alternance

### Description détaillée

Points forts, objectifs, contenu, ...

### Prix de la formation

Prix de la formation (frais d'examen inclus)	8 670,00 €
Vos droits formation	- 2 253,60 €
<b>Reste à payer</b>	<b>6 416,40 €</b>

### Aides au financement

Aucune aide au financement disponible pour cette formation.

### Vous êtes demandeur d'emploi

Le délai entre aujourd'hui et le début de cette formation est trop court. Vous ne pourrez pas demander de prise en charge financière auprès de Pôle emploi pour cette formation. Si vous souhaitez suivre cette formation, vous pouvez créer votre dossier d'inscription. Vous devrez alors régler **6 416,40 € de reste à payer par carte bancaire en une seule fois. Sinon, vous pouvez choisir une autre formation**

### Inscription à cette formation

Du 07/09/2020 au 30/06/2022\*

\* Session garantie

**Vous ne pourrez pas demander de prise en charge financière auprès de Pôle**

Vous pouvez directement vous y inscrire